

**Charte constitutive de la  
Plateforme internationale des réseaux jeunesse  
francophones (PIRJEF)**



Le 26 novembre 2014

## **PREAMBULE**

- Considérant l'ampleur et la place prépondérante qu'occupent les jeunes dans le développement et la culture de la paix dans les pays francophones ;
- Considérant les résultats de la rencontre d'échange tenue les 28 et 29 avril 2014 à Paris au siège de l'OIF;
- Considérant la détermination des associations des réseaux jeunesse francophones membres;
- Réaffirmant l'engagement des associations; réseaux et organisations membres à promouvoir la paix et de véritables acteurs de développement ;
- Réaffirmant notre adhésion aux principes fondamentaux aux valeurs de paix, de solidarité, de tolérance et de compréhension mutuelle, nous, réseaux ; associations, groupements d'associations, et organisations membres de la PIRJEF réunis à Dakar le 25 novembre 2014:
- Saluons l'initiative prise par l'Organisation internationale de la Francophonie et en particulier, par le Secrétaire général de la Francophonie, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, d'organiser la création de la Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones (PIRJEF) les 28 et 29 avril à Paris.

## **SOMMES CONVENUS DE CE QUI SUIT**

### **Article 1 : Mission**

Fédérer les initiatives des réseaux de jeunesse francophone et servir d'interlocuteur auprès de toutes les parties prenantes sur les enjeux et thématiques qui l'interpellent.

### **Article 3 : Objectifs**

Le Réseau poursuit les objectifs suivants :

1. Renforcer les capacités des réseaux membres de la Plateforme notamment en encourageant la coopération, l'échange d'informations et d'expertises.
2. Promouvoir l'usage de la langue française dans le respect de la diversité culturelle et favoriser l'accès des jeunes aux opportunités offertes dans l'espace francophone.
3. Plaider pour la participation active des représentants du réseau dans toutes les manifestations et organes de prise de décision relatifs à la jeunesse et à la francophonie.
4. Susciter et favoriser la réflexion sur les objectifs de développement durable (ODD post 2015) et encourager la contribution des jeunes francophones à leur réalisation

#### **Article 4 : Membres**

La plateforme comporte deux (2) catégories de membres :

1. **Les membres fondateurs** sont les associations, les réseaux et organisations invitées à la première réunion de mise en place de la plateforme les 28 et 29 avril 2014 et ayant exprimé par écrit leur volonté d'adhérer à la Plateforme. La liste de ces associations est annexée à la présente Charte.
2. **Les membres ordinaires** sont les membres et les associations adhérant à la Plateforme après sa constitution.

Les membres fondateurs et les membres ordinaires à la Plateforme constituent, de plein droit, les relais de la PIRJEF et bénéficient chacun d'une (1) voix égale dans les délibérations et décisions du Réseau.

Seuls seront admis les membres fondateurs et ordinaires souscrivant à la présente Charte, jugés aptes à contribuer à l'atteinte des objectifs de la Plateforme et à la mise en œuvre de ses actions.

### **Article 5 : Conditions d'adhésion**

Peuvent prétendre à devenir membre de la Plateforme, les organisations et personnes morales souscrivant aux objectifs de la Plateforme, remplissant les critères de la catégorie leur correspondant et ayant été référées par au moins deux organisations membres de la Plateforme.

Au sens de la présente Charte, les réseaux, associations, et organisations prétendant au statut de membre doivent :

- exercer leurs activités au sein d'au moins deux pays<sup>1</sup> membres de la Francophonie ;
- disposer d'une expertise avérée dans les domaines d'action de la Plateforme en plus d'avoir les moyens et la volonté de contribuer efficacement à l'atteinte de ses objectifs ;

Les demandes d'admission sont adressées à la Coordination qui les évaluent et qui transmet ses recommandations à l'Assemblée générale pour décision.

### **Article 6 : Représentation**

Chaque membre doit remplir la fiche de présentation de son organisation et désigner a et désigne son représentant dans les activités et les affaires de la Plateforme Réseau.

### **Article 7 : Perte de la qualité de membre**

---

<sup>1</sup> La notion de « pays », au sens de la présente Charte, est inclusive aux États et aux gouvernements membres de la Francophonie.

Sur recommandation de la Coordination, l'Assemblée générale peut exclure un membre lorsque celui-ci :

- cesse de réunir les critères de sa catégorie de membre ;
- démissionne par courrier adressé à la Coordination ;

## **Article 8 : Organes de la Plateforme**

Le Réseau est composé des trois organes suivants :

### **8.1 : Assemblée générale**

L'Assemblée générale est composée des membres de plein droit, des membres observateurs et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Chaque membre fondateur ou ordinaire dispose d'une voix aux décisions, votes et élections.

L'Assemblée générale se réunit une fois tous les deux ans en session ordinaire. Elle peut, en outre, se réunir en session extraordinaire chaque fois que nécessaire, à la demande de la Coordination ou de la majorité simple des membres fondateurs et ordinaires.

La Coordination du Réseau décide des modalités d'organisation de l'Assemblée générale, en concertation avec l'OIF (en présentiel, par visioconférence, téléconférence ou tout autre moyen utile).

Certaines sessions peuvent être tenues à huis clos, sur demande de la Coordination.

L'Assemblée générale n'est valablement constituée qu'en présence de la moitié plus un des membres fondateurs et ordinaires.

La Coordination convoque l'Assemblée générale et communique aux membres par courrier postal ou électronique la date de la session au moins six semaines à l'avance.

L'Assemblée générale :

- élit les membres de la Coordination du Réseau ;
- approuve le plan d'action présenté par la Coordination ;
- se prononce sur l'admission ou l'exclusion des membres ;
- soumet un rapport annuel d'activités à l'OIF ;
- décide de toute modification de la Charte ;
- décide de la dissolution du Réseau.

L'Assemblée générale est présidée par un membre désigné par ses pairs.

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises par consensus, ou à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Coordinateur ou de la Coordinatrice est déterminante.

Les décisions relatives à la modification de la Charte et à la dissolution du Réseau ne peuvent être prises qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

## **8.2 : La Coordination**

- 1- Coordonnateur (trice)
- 2- Un (e) Secrétaire administratif
- 3- Un(e) Responsable de l'information et de la communication

## **8.3 : Les commissions thématiques :**

Les Commission thématiques constituent des groupes de réflexion et de contribution sur les différents aspects qui les concernant. Tous les membres de l'AG peuvent librement s'inscrire dans les commissions.

Quatre commissions thématiques sont créées :

1. Commission formation, Emploi et économie verte,
2. Commission promotion et sensibilisation à la paix et à la démocratie ;
3. Commission Environnement et Santé,
4. Commission TIC

NB : D'autres thématiques peuvent émerger selon les circonstances et nous amener à créer d'autres groupes pour les prendre en charge.

La durée des mandats est de deux ans renouvelable une fois.

Les membres de la Coordination agissent bénévolement et dans l'intérêt du Réseau.

La Coordination se réunit autant de fois que les activités de la Plateforme l'exigent. Elle décide des modalités d'organisation de ses réunions (en présentiel, par visioconférence, téléconférence ou tout autre moyen utile).

**La Coordination est chargée :**

- de prendre toutes les mesures utiles pour atteindre les objectifs de la Plateforme;
- de mettre en place des groupes thématiques en rapport avec les objectifs de la Plateforme ;
- de proposer le plan d'action biennal de la Plateforme à l'Assemblée générale et de coordonner sa mise en œuvre ;
- de convoquer les assemblées générales ordinaires et extraordinaires ;
- d'assurer les activités de représentation et de communication de la Plateforme;
- de recommander à l'Assemblée générale l'admission de nouveaux membres ou la perte de qualité de membres ;
- d'assurer la circulation de l'information au sein de la Plateforme;
- de veiller à l'application de la Charte ;
- de soumettre ses comptes rendus et rapports d'activités à l'Assemblée générale ;
- d'assurer le secrétariat de la Plateforme;
- d'assurer l'interface avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

Les décisions de la Coordination sont prises par consensus.

Si après plusieurs tentatives le consensus n'est pas trouvé, le vote sera organisé.

L'Organisation internationale de la Francophonie appuie la Coordination de la plateforme.

#### **8.4 : Coordinateur/Coordinatrice du Réseau**

Le Coordinateur ou la Coordinatrice du Réseau est élu-e par l'Assemblée générale.

Il ou elle représente le Réseau et en est la voix officielle. En cas d'indisponibilité, la Coordination désigne par consensus un de ses membres comme son remplaçant.

#### **Article 9. Rapport biennal**

Après validation de l'Assemblée générale, le Coordinateur ou la Coordinatrice soumet le rapport biennal d'activité au Secrétaire général de la Francophonie et à tous les partenaires stratégiques impliqués de la plateforme.

Tous les six mois, la Coordination envoie son compte-rendu d'activité aux membres de la Plateforme.

#### **Article 10. Langue**

La langue de travail du Réseau est le français.

#### **Article 11. Dispositions transitoires et finale**

La présente Charte peut être modifiée par décision de l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers de ses membres présents.



La présente Charte a été adoptée par l'Assemblée générale de lancement de la Plateforme, tenue à Dakar, du 24 au 29 Novembre 2014.

**Pour la coordination**

**Pour les membres**

## **Membres fondateurs de la Plateforme internationale des réseaux jeunesse francophones (PIRJEF)**

**Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique** [www.adeanet.org/portals2/fr/a-propos](http://www.adeanet.org/portals2/fr/a-propos)

L'ADEA est un Forum de dialogue sur les politiques et un partenariat entre ministères en charge de l'éducation et leurs partenaires au développement. Elle est reconnue comme une organisation panafricaine qui, à travers ses activités d'analyse, de renforcement des capacités et de plaidoyer joue un rôle critique dans la définition des politiques éducatives

**Le Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière de droits de l'homme** <http://www.codap.org>

Le CODAP est un centre de ressources, créé à Genève (Suisse) en 1986, pour soutenir et promouvoir l'engagement des jeunes en faveur des droits fondamentaux. L'appui et la formation sont au cœur de son action, au service d'un réseau de près de 80 associations dans une quarantaine de pays, principalement francophones.

**Francophones sans frontières** <https://www.facebook.com/pages/Francophones-sans-frontiere/234046953396063?fref=ts>

“Francophones sans frontières” est un réseau des organisations des jeunes francophones de l'Europe Centrale et Orientale. Le but de ce réseau est de promouvoir la francophonie parmi les jeunes par la multiplication des possibilités pour pratiquer la langue française.

**Jeunes volontaires pour l'environnement** [www.jve-international.org/](http://www.jve-international.org/)

JVE s'emploie à informer et former la jeunesse et les communautés à développer le leadership et l'écocitoyenneté des jeunes en vue de leur pleine participation dans la promotion du développement durable dans leur collectivité pour une jouissance plus juste et durable de l'héritage naturel commun.

**Parlement Francophone des Jeunes** <http://parlementfrancophonedesjeunes.org/>

Le Parlement francophone des jeunes est une simulation parlementaire qui met en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie pour les initier au monde des relations internationales à travers la rédaction et l'adoption de résolutions portant sur des enjeux internationaux qui concernent la jeunesse.

**Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'eau** [www.pmje-wypw.org/?lang=fr](http://www.pmje-wypw.org/?lang=fr)

Le Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau a comme mission de promouvoir la participation de la jeunesse dans le secteur de l'eau tout en réalisant des actions concrètes. Il agit tant au niveau local, que régional et international.

**Réseau international des boursiers de l'AUF** <https://www.facebook.com/profile.php?id:100008325722288>

Le Réseau International des Bénéficiaires de l'AUF a pour mission de créer un espace d'échanges et de partage entre bénéficiaires de l'AUF, d'apporter des opportunités de carrière aux futurs membres (cooptation), de

contribuer à l'entraide des allocataires via le parrainage (administratif et scientifique) dans le cadre de leur mobilité.

**Réseau des Volontaires Internationaux de la Francophonie** <https://www.facebook.com/groups/306898872852202/>

Mis en place en vue de mobiliser et mutualiser les compétences des volontaires, le RVIF a pour mission de consolider les liens entre les différentes promotions de VIF, et de promouvoir les valeurs humanistes communes aux francophones et portées par la langue française.

**Réseau International des Jeunes Entrepreneurs de l'Espace Francophone** [www.rijeef.org/](http://www.rijeef.org/)  
<https://www.facebook.com/pages/Rijeef/14419204529689918>

Le RIJEEF est une plateforme regroupant des jeunes entrepreneurs de l'espace francophone dont la mission est d'accompagner les promoteurs d'entreprises membres par des acquis multiformes afin qu'ils puissent tirer au maximum profit de leurs investissements et dans le but de promouvoir les activités économiques des Jeunes et favoriser leur épanouissement social, économique, culturel à travers les réseaux sociaux.

**Réseau International des Migrations** [www.facebook.com/pages/Réseau-International-des-jeunes-pour-la-Migration/444735575555678](http://www.facebook.com/pages/Réseau-International-des-jeunes-pour-la-Migration/444735575555678)

Le RIM a pour objectif servir d'interface et d'interaction entre les OSC spécialisées des pays membres, et les autres partenaires, sur les questions liées au dialogue et de participer à la promotion de la migration régulière et à la mobilisation des ressources de la diaspora dans le cadre du développement local.

**Réseau Ouest Africain des Jeunes Leaders des Nations Unies pour l'Atteinte des OMD**

Le ROJALNU-OMD est un mouvement mondial qui mobilise l'énergie et l'intelligence de milliers de jeunes en vue d'accompagner la réalisation des OMD. Il travaille actuellement sur le suivi de toutes les déclarations notamment celle récente de Dakar, le plaidoyer pour la formulation d'un objectif sur la jeunesse dans l'agenda post 2015, l'accompagnement et le renforcement des réseaux membres pour la mise en œuvre de leurs activités.

**Terangaweb** [www.terangaweb.com](http://www.terangaweb.com)

Terangaweb est une association qui invite à la réflexion et à la création d'un débat d'idées sur les sujets liés à l'Afrique en vue de proposer un regard nouveau sur les enjeux de développement du continent africain.